



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : FINANCES 3.

OBJET : AMENAGEMENT DE
REAPPROPRIATION
TOURISTIQUE DU SECTEUR
DU CHAMP DE MARS –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu l'inscription des fortifications de Briançon au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Considérant que la commune de Briançon souhaite réaliser des aménagements sur le secteur du Champ de Mars, afin de valoriser l'accès à la Cité Vauban et à ses fortifications ;

Considérant qu'il s'agit de renouveler l'image de la ville, de moderniser les espaces d'accueil et de donner à ces lieux une meilleure lisibilité et une plus grande attractivité touristique ;

Considérant que ce projet de requalification concerne l'aménagement du parking, la requalification de la voirie et des espaces publics de l'entrée de ville jusqu'au giratoire ;

Considérant qu'une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour assurer la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure et d'aménagement de ces espaces publics ;

Considérant que par délibération n° 2010-127 du 29 avril 2010, le conseil municipal s'est prononcé sur les aménagements du Champ de Mars dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense ;

Considérant que le montant alloué au titre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense permettrait à la commune d'envisager une première tranche opérationnelle de travaux ;

Considérant que cette opération d'aménagement est vitale pour porter l'ambition touristique de Briançon et qu'elle nécessite un financement complémentaire ;

Considérant que suite aux arbitrages de la commission d'attribution DETR, il y a lieu de modifier le plan de financement présenté lors de la délibération n° DEL 2013.03.27/047 du 27 mars 2013 ;

Le plan de financement pour cette 2^{ème} tranche opérationnelle est le suivant :

DEPENSES HT			RECETTES		
Réalisation d'une opération d'aménagement des espaces publics - 2ème tranche	Phase 1	454 375,00 €	CONSEIL GENERAL 05	132 630,00 €	29,19%
			CONSEIL REGIONAL PACA	90 870,00 €	20,00%
			ETAT- DETR	140 000,00 €	30,81%
			AUTOFINANCEMENT	90 875,00 €	20,00%
			<i>Sous-total phase 1</i>	<i>454 375,00 €</i>	<i>100,00%</i>
	Phase 2	935 135,00 €	CONSEIL GENERAL 05	374 054,00 €	40,00%
			CONSEIL REGIONAL PACA	374 054,00 €	40,00%
			AUTOFINANCEMENT	187 027,00 €	20,00%
			<i>Sous-total phase 2</i>	<i>935 135,00 €</i>	<i>100,00%</i>
	TOTAL DES DEPENSES		1 389 510,00 €	TOTAL DES RECETTES	1 389 510,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les financements nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

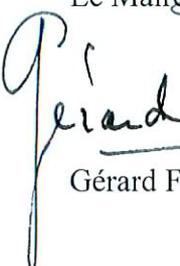
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



Gérard FROMM

TRANSMIS LE 06 JUIN 2013

PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013

NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013